

RCA Galmei

Avis sur l'analyse de la CRAC de juillet 2024

(Réf. : La Calamine/2024/RCA/001)

Page 9 **Non-paiement des canons**

- Le non-paiement des canons contribue également à réduire la perte reportée de la RCA.
- Si ces canons étaient inscrits au compte de résultat, cela aurait un impact direct sur le subside lié au prix, qui serait plus élevé en raison de l'augmentation des charges.

Page 10 **Financements des investissements au centre sportif**

- Les investissements réalisés au centre sportif sont financés par la RCA et non par la Commune, comme indiqué dans le rapport.
- Par exemple, en 2023, le sol d'une salle a été réparé, et la facture a été réglée par la RCA.

Page 11

Non-indexation des tarifs

- Une indexation automatique est prévue pour les nouveaux tarifs.
- Ces tarifs sont entrés en vigueur en avril 2023, et l'indexation annuelle se base sur l'indice de santé.
- Voici un extrait :

5. Indexierung & Rundung

Alle angeführten Gebühren unterliegen:

- a) einer jährlichen Indexierung auf Basis des Gesundheitsindex 124,92 des Monats September des Jahres 2022.
- b) einer anschließenden Aufrundung auf:
 - die nächsten 0,50 Euro bei Beträgen von 0,01 bis 0,49 Euro;
 - den nächsten Euro bei Beträgen von 0,51 bis 0,99 Euro.

Mise en location hors événements sportifs

- Le centre sportif est également loué pour d'autres événements.
- Par exemple, en mai 2024, un concert de musique classique a eu lieu dans l'ancienne piscine située dans le centre sportif.
- De plus, le centre sportif est également loué pour des camps d'été.

Reprendre l'exploitation de la cafétéria en interne

- Est-il réellement rentable de reprendre l'exploitation de la cafétéria en interne ?
- Actuellement, l'exploitation de la cafétéria, y compris l'ouverture/fermeture et le nettoyage complet du centre sportif, coûte 1.200 euros HTVA par mois.
- Cela représente un coût annuel de 14.400 euros.
- Il est incertain qu'une gestion par une personne employée directement par nos soins soit plus rentable.

Soutien financier complémentaire de l'autorité supérieure (Communauté germanophone)

- Le 24 mars 2023, les représentants de la RCA ont rencontré la ministre compétente pour demander un soutien financier supplémentaire. Cette aide a été partiellement refusée.
- La conclusion de cette réunion a été une augmentation du subside octroyé à la piscine :
 - ↳ 1.000 euros en 2023 (passant de 12.000 à 13.000 euros)
 - ↳ 6.000 euros en 2024 (passant de 12.000 à 18.000 euros)

Page 13 Personnel est payé alors que la piscine est fermée

- Lors de la fermeture ordonnée par le SPW le 16 février 2024, une demande de chômage pour raison exceptionnelle / force majeure a été déposée auprès de l'ONEM.
- Cette demande a été refusée, l'ONEM considérant la situation comme non exceptionnelle et non assimilable à une force majeure.
- La RCA a engagé une procédure en justice à ce sujet. La décision du tribunal du travail est attendue pour fin octobre 2024.
- Il était impossible pour la RCA de laisser ses ouvriers et employés sans revenus du jour au lendemain.

Page 14 Les maîtres-nageurs

- Nous avons abordé à plusieurs reprises la question de l'engagement des maîtres-nageurs, en soulignant la nécessité d'une analyse approfondie des besoins en personnel.
- Cependant, à ce jour, il manque encore un concept clair de la part du responsable de la piscine.
- Nous considérons que le déroulement ultérieur de la procédure judiciaire contre le général entrepreneur Pellikaan et les développements qui en découleront pourraient constituer une opportunité pour apporter des changements également dans le domaine du personnel.

Page 15 Tarifs non-résidents

- Le calcul et la simulation des tarifs pour les non-résidents ont été réalisés en janvier 2024 et présentés au conseil d'administration début février 2024.
- Le conseil d'administration a conclu qu'une telle procédure pourrait avoir davantage d'impacts négatifs que positifs. Le risque de voir de nombreux baigneurs se tourner vers d'autres établissements, entraînant des pertes de revenus significatives, n'est pas proportionnel aux bénéfices escomptés. La totalité de l'argumentation est détaillée dans le procès-verbal du conseil d'administration du 5 février 2024.

Page 16 Diminuer la température

- Lors de sa séance du 2 juin 2022, le comité de direction a décidé, pour des raisons d'économies d'énergie, de diminuer la température de mai à septembre et de la réaugmenter pendant les mois d'hiver.
- Le législateur fixe des exigences minimales en matière de température, auxquelles nous veillons à nous conformer.

Analyser la plus-value d'une caisse automatique

Nous avons également envisagé l'idée d'une caisse automatique. La RCA a rencontré la société Gantner, en espérant que l'investissement (environ 100 000 euros) dans un nouveau système de caisse et de billetterie se financerait par les économies réalisées sur les coûts de personnel. Cependant, nous constatons qu'il n'existe pas encore de système totalement autonome. Par conséquent, nous devons continuer à utiliser du personnel en caisse, d'une manière ou d'une autre.

Nous avons également envisagé d'opter pour une solution logicielle pour la gestion des abonnements. Cela permettrait non seulement d'automatiser la gestion des cartes d'abonnement, mais aussi de résoudre des problèmes comme celui de la validité, puisque les cartes actuelles ne comportent pas de date d'expiration.

Mettre a disposition le personnel lors de fermeture

C'est une idée que nous avons explorée, mais qui n'est pas réalisable en pratique. La piscine est ouverte 7 jours sur 7 et ne ferme qu'une semaine par an pour un entretien majeur. Le reste du temps, elle est accessible en permanence.

Après la fermeture forcée, nous avons constaté que les maîtres-nageurs, par exemple, ont un contrat de travail spécifique en tant que maîtres-nageurs, ce qui empêche leur affectation à d'autres tâches. Concernant le personnel de nettoyage, les autres entités de la RCA sont déjà entretenues par du personnel dédié. Nous avons demandé à la personne responsable des tâches administratives de la piscine de nous aider pour certaines tâches administratives de la RCA, mais pour les autres tâches, elle n'a malheureusement pas les compétences nécessaires, et sa formation prendrait plus de temps qu'elle n'en rapporterait.

L'idée de fermer un ou plusieurs jours par semaine n'est pas soutenue par les responsables politiques.

Page 20 **Adaptation heures/jours d'ouverture**

Il serait effectivement envisageable de fermer un jour supplémentaire afin de concentrer les visites sur les cinq jours restants. Cependant, la communauté germanophone a établi une convention qui définit les conditions d'ouverture, le personnel, et d'autres aspects du musée. Le musée de la Calamine appartient à la première catégorie, ce qui implique que certaines conditions strictes nous sont imposées. Le personnel administratif (deux mi-temps) s'occupe également de la caisse, de l'accompagnement des visiteurs dans le musée, de l'organisation d'événements, et d'autres tâches connexes.

1 seul directeur pour le musée

Le directeur du musée n'est pas seulement responsable de l'administration ; il apporte également ses connaissances et son expérience dans ce domaine. Le directeur administratif de la RCA ne possède pas ces compétences spécifiques en pédagogie, sciences et recherche. Le directeur du musée s'occupe également de la réalisation des expositions, des visites guidées, des événements et d'autres activités liées à la vie du musée.

Page 24 **Reprise de l'hôtel**

- La RCA a déjà eu de nombreux rendez-vous avec différents investisseurs concernant une éventuelle reprise du Park-Hotel. Cependant, ces différentes pistes n'ont pas abouti.
- Nous sommes également en contact avec la Communauté germanophone, qui est le nouveau propriétaire de l'historique Eyneburg à Hergenrath. Selon le concept d'utilisation final, les nouveaux promoteurs pourraient avoir besoin de possibilités d'hébergement à proximité immédiate.

Rénovation des deux Chambres

Le subside lié au prix indique clairement que la commune doit payer un montant important par nuit, ce qui rend l'activité non rentable. Une rénovation augmenterait encore plus ce subside, car les coûts de la rénovation seraient supérieurs aux revenus générés par les deux chambres.

Offre hôtelière dans la région

Nous avons énormément de concurrence avec les hôtels de la région (Aix-la Chapelle, Pays-Bas,...) il nous est impossible de devenir un acteur principal sur le marché avec un nombre de 10 chambres (par exemple le Van der Valk Verviers à plus de 100 chambres).

Page 27 Réaliser un budget

- La réalisation d'un budget est tout à fait envisageable. Cependant, nous ne voyons pas en quoi cela pourrait contribuer à une meilleure gestion.
- Compte tenu des événements récents tels que la COVID et les crises économiques, les budgets nous apparaissent comme des outils peu utilisables.
- Nous avons une personnalité juridique propre et une autonomie indépendante de la commune. Nous sommes soumis à la comptabilité générale et devons établir un bilan annuel avec un plan d'entreprise quinquennal, qui est vérifié par un réviseur membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IBR). De plus, nous déposons nos bilans auprès de la Banque nationale de Belgique (BNB).

Page 28 Fixation déficit maximum

- Cette proposition est en contradiction avec l'exigence légale de viser à générer des bénéfices pour les RCA, ainsi qu'avec le principe associé de "subside lié au prix d'entrée".